

Les établissements pour personnes âgées en Aquitaine

Offre, population accueillie et professionnels



En 2011, en Aquitaine, plus de 40 000 places sont proposées dans des établissements pour personnes âgées, les trois quarts étant destinées à des personnes dépendantes. Depuis 2001, la capacité d'accueil de ces établissements a augmenté de près de 12%. Toutefois, le taux d'équipement global pour le public concerné (personnes de 75 ans et plus) n'a pas varié compte tenu de la progression de cette population. Le vieillissement de la population va se poursuivre et, d'ici 30 ans, on peut s'attendre à un doublement de l'effectif des 75 ans et plus en Aquitaine. Les réponses à apporter à ce public pour l'accompagner dans son avancée en âge et dans les pathologies qui y sont associées (dont la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées qui toucheraient le quart des hommes et le tiers des femmes de 85 ans et plus) doivent ainsi continuer d'être pensées et développées.

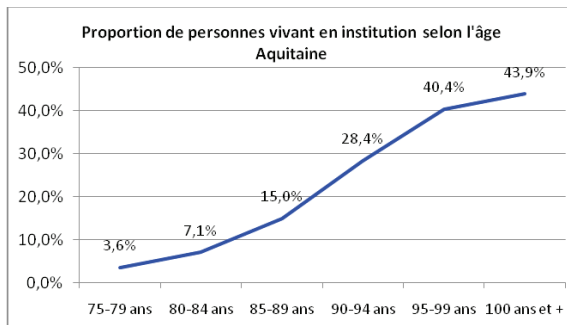
Bénédicte MARABET, conseillère technique au CREAH d'Aquitaine

La population âgée en Aquitaine

Habitants de 75 ans et plus en Aquitaine

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Effectif en 2007	50 965	119 271	38 765	37 710	69 792	313 503
% de population totale	12,6%	8,6%	10,7%	11,7%	11,0%	10,0%
Effectif en 2040	97 440	253 186	88 740	71 250	134 288	644 904
% de population totale	21,0%	14,2%	18,0%	19,0%	17,6%	16,6%

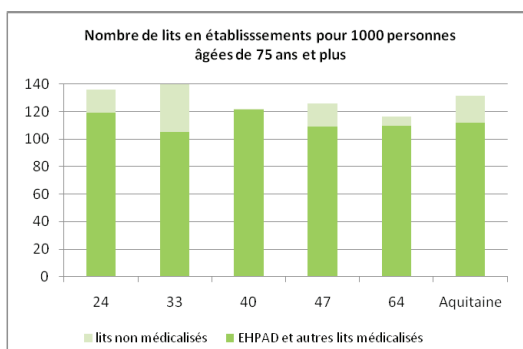
(Sources : INSEE RP 2007 - Exploitation : CREAH d'Aquitaine)



Sources : INSEE RP 2007 - Exploitation : CREAH d'Aquitaine

L'Aquitaine compte plus de 300 000 habitants âgés de 75 ans ou plus, soit 10% de la population. D'ici 2040, cette population âgée de 75 ans ou plus devrait plus que doubler et approcher les 650 000 personnes. Un Aquitain sur 6 aura atteint ou dépassé cet âge. La population des 75 ans ou plus est formée de 63% de femmes et 37% d'hommes. La proportion d'hommes va en décroissant au fur et à mesure de l'avancée en âge (23% chez les 90 ans ou plus et 13% chez les 100 ans ou plus).

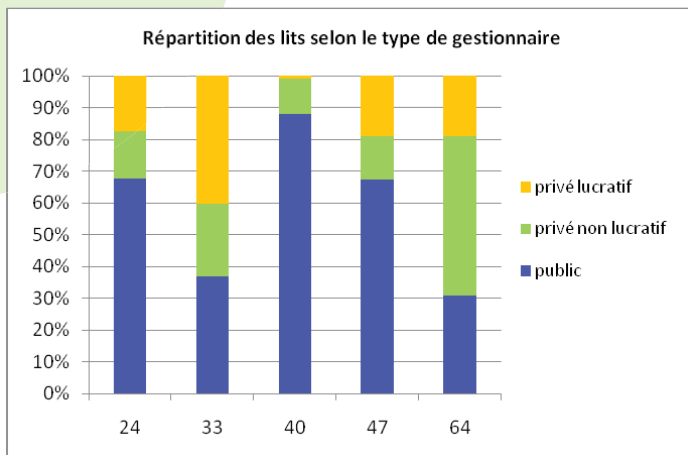
Offre d'hébergement au 1er janvier 2011



Sources : FINESS - Exploitation : CREAH d'Aquitaine

Une grande majorité des établissements accueillant des personnes âgées (maisons de retraite, logements-foyers et USLD – unités de soins de longue durée) ont maintenant signé une convention tripartite et sont devenus EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Les conventions tripartites sont signées avec le Conseil général et l'ARS, elles comportent 2 volets : un volet qualitatif dans lequel l'établissement s'engage sur un certain nombre d'objectifs de qualité et un volet financier dans lequel les pouvoirs publics s'engagent envers l'établissement sur le financement de la dépendance (par le Conseil général) et des soins (par l'Assurance maladie), les frais d'hébergement et de restauration restant à la charge du résident.

Globalement, l'Aquitaine compte 112 lits en EHPAD et autres établissements médicalisés pour 1000 habitants de 75 ans ou plus et 20 lits pour 1000 en établissements non médicalisés.



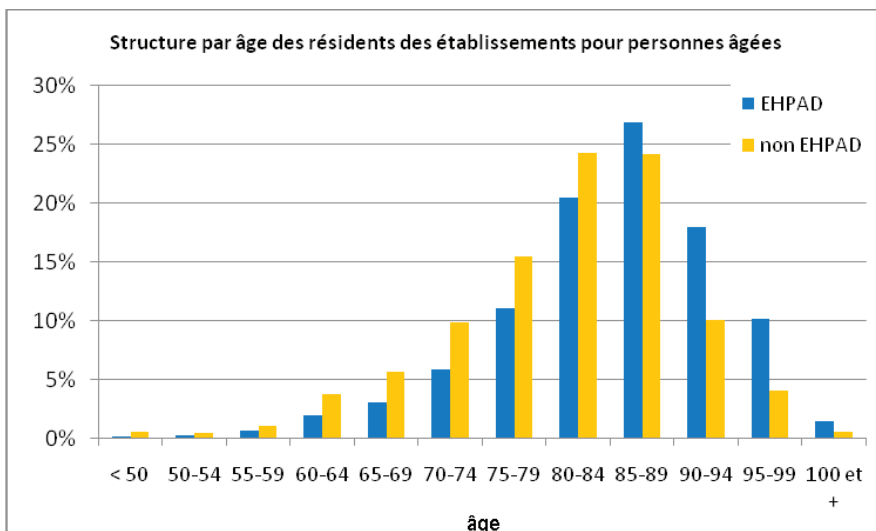
Sources : FINESS - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine

Les établissements pour personnes âgées relèvent de trois types de gestionnaire :

- le secteur public, hôpitaux ou collectivités territoriales, pour 50% des lits en Aquitaine et jusqu'à 88% dans les Landes (moyenne nationale, 58%)
- le privé lucratif : 25% des lits en Aquitaine, très représenté en Gironde, 40% (moyenne nationale, 16%)
- le privé non lucratif : 24% des lits en Aquitaine, plus du double dans les Pyrénées-Atlantiques (moyenne nationale 26%)

Le public accueilli au 31 décembre 2007 (EHPA 2007)

L'enquête EHPA 2007 auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées est une enquête nationale de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Les unités enquêtées sont issues du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) : maisons de retraite, logements foyers, unités de soins de longue durée, centres d'accueil de jour et résidences d'hébergement temporaire. La collecte des informations décrit la situation des établissements au 31 décembre 2007. Elle fournit notamment des données sur l'activité des établissements, sur les personnes hébergées (sexe, âge, origine, degré de dépendance ...) et sur le personnel en place dans ces établissements et services (sexe, âge, fonction...). Les deux tiers des établissements aquitains concernés ont participé à l'enquête EHPA 2007, ce qui correspond à une couverture de 70% en termes de public accueilli.



Sources : DREES EHPA 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine

Les trois quarts des résidents (74%) des établissements pour personnes âgées sont des femmes. L'âge moyen de ces résidents en EHPAD s'élève à 84,7 ans et à 81 ans dans les autres établissements.

En 2007, l'âge moyen des entrants en EHPAD a été de 84,8 ans, donc légèrement supérieur à celui des présents, l'âge moyen à l'entrée tend donc à augmenter progressivement.

La très grande majorité des résidents des établissements pour personnes âgées sont des personnes seules (88% globalement, 91% pour les femmes, 79% pour les hommes). Cette situation familiale est beaucoup plus fréquente pour ces résidents que pour la population âgée vivant hors institution (parmi les 75 ans et plus, 71% des hommes et 30% des femmes vivent en couple). Outre l'état de santé, le veuvage constitue donc un facteur amenant à quitter son domicile pour entrer en institution. Pour les personnes encore en couple (12%), le conjoint est accueilli dans le même établissement dans un cas sur trois.

Cadre de vie avant l'admission

	EHPAD	non EHPAD
Domicile	59%	74%
Autres étab. pour pers. âgées	10%	5%
Structures sanitaires	21%	9%
Autres ou inconnu	10%	12%
TOTAL	100%	100%

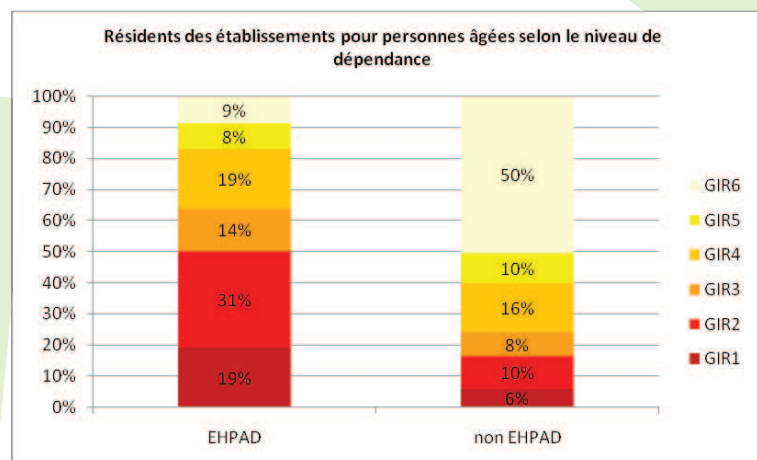
(Sources : DREES ES 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine)

Les personnes venant d'une structure pour adultes handicapés sont peu représentées, autour de 1% dans tous les départements. Cette proportion ne peut pas, toutefois, être assimilée à l'ensemble de la population handicapée en maison de retraite car la plupart des admissions de ce public se font directement depuis le domicile.

Environ 84% des résidents des établissements pour personnes âgées vivaient avant leur admission dans le même département que celui où l'accueil est réalisé, Selon le département, l'accueil des résidents venant d'ailleurs varie assez sensiblement, autour de 12% en Gironde et dans les Landes, 20% et plus en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques. Globalement, la moitié des extra-départementaux viennent d'un département limitrophe.

Près de 30% des résidents des EHPAD sont placés sous un régime de protection juridique des majeurs (sauvegarde, curatelle, tutelle, etc.). Cette situation est nettement moins fréquente dans les établissements non EHPAD, 17%. Un tiers de ces mesures est confié directement aux familles, un autre tiers à des services associatifs, un quart à des mandataires privés et le reste à des préposés d'établissements.

L'autonomie des résidents dans les actes essentiels de la vie quotidienne a été estimée avec la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) qui permet de regrouper les personnes en six groupes iso-ressources (c'est-à-dire constitués de personnes qui nécessitent une même mobilisation de ressources pour faire face à leur dépendance), des plus dépendantes (GIR 1) aux moins dépendantes (GIR 6). L'évaluation se fait sur la base de 10 variables relatives à la perte d'autonomie physique et psychique : comportement, communication, orientation dans le temps et l'espace, toilette, habillage, alimentation, élimination, transferts et déplacements intérieurs.



(Sources : DREES EHPA 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine)

En EHPAD, la moitié des résidents présentent une dépendance très importante (GIR 1 et 2) et nécessitent un accompagnement rapproché ou continu pour les actes élémentaires de la vie quotidienne. A l'inverse, une personne sur 6 en EHPAD n'a pratiquement pas de restriction de son autonomie mais peut présenter des pathologies nécessitant des soins constants.

Dans les établissements non EHPAD, en majorité des logements-foyers, le niveau d'autonomie est nettement supérieur, 60% des résidents étant classés en GIR 5 ou 6.

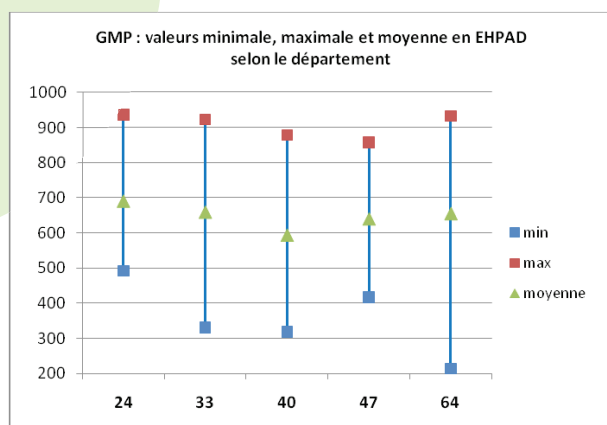
Incapacités des résidents des EHPAD

	Communiquer	S'orienter espace/temps	Faire sa toilette	S'habiller	S'alimenter	Eliminer	Assurer les transferts
Fait	32%	34%	13%	23%	37%	33%	49%
Fait partiellement	30%	24%	31%	25%	34%	23%	17%
Ne fait pas	38%	42%	56%	52%	29%	44%	34%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(Sources : DREES EHPA 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine)

Le GMP (GIR moyen pondéré) permet de mesurer la dépendance moyenne des résidents d'un établissement en tenant compte à la fois du nombre de résidents classés dans chaque GIR et de l'importance réelle de la dépendance, avec l'attribution pour chaque GIR d'un coefficient de pondération.

En Aquitaine, en EHPAD, le GMP s'élève à 650. Il existe une variabilité importante à la fois inter et intradépartementale.



(Sources : DREES EHPA 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine)

Les valeurs moyennes départementales s'échelonnent de 593 dans les Landes à 689 en Dordogne.

Les GMP les plus élevés sont, en général, observés dans des USLD, unités de soins de longue durée devenues, EHPAD. La large amplitude entre le GMP minimal et maximal révèle une grande hétérogénéité des établissements.

Dans les établissements non EHPAD, le GMP est deux fois moins élevé au niveau régional, 324.

Pour en savoir plus :

- *L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007. Etudes et résultats, n°689 mai 2009, DREES*
- *Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007. Etudes et résultats, n°699 août 2009, DREES*
- *Les établissements pour personnes âgées en Aquitaine, Offre, population accueillie et professionnels. Les dossiers de l'ARS d'Aquitaine, décembre 2010*

Les professionnels (EHPA 2007)

Ratio d'encadrement en EHPAD

Le nombre moyen de personnels des EHPAD en ETP (équivalent temps plein) pour 100 résidents s'élevait au 1er janvier 2008 à 59,5.

Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques
61,6	58,7	62,2	56,8	58,9

(Sources : DREES ES 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine)

Notons que le Plan Solidarité grand âge prévoit de faire passer ce ratio moyen à 65 d'ici 2012, voire à 100 dans les EHPAD où les résidents sont les plus dépendants (GMP d'au moins 800).

Ratio d'encadrement selon la fonction

Catégories professionnelles	EHPAD	USLD sanitaires	non EHPAD
Direction, administration, services généraux	12,3	9,8	9,2
Personnel d'encadrement	0,6	1,0	0,1
Personnel éducatif, social, d'animation	2,8	0,0	1,1
Médecins	0,4	0,5	0,0
Personnel paramédical et soignant, psychologues	25,8	35,8	2,5
Agents de service hospitalier	17,5	22,6	4,4
Sans précision	0,1	0,0	0,0
Ensemble	59,5	69,7	17,4

(Sources : DREES EHPA 2007 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine)

Le personnel des établissements pour personnes âgées est très majoritairement féminin (86%).

Un peu plus du quart des salariés sont employés à temps partiel (ce qui n'exclut pas une activité complémentaire par ailleurs).

La moyenne d'âge s'élève à 41 ans, la proportion des salariés de 55 ans ou plus atteint 10% et varie significativement selon l'emploi occupé, médecins : 55%, directeurs : 29%, IDE : 12%, aides-soignants : 5%.

Plus de 15% du personnel ont des horaires décalés : travail uniquement de nuit pour 9%, alternance jour et nuit pour les autres.